



COMITE FAMILIAL SCOLAIRE
ECOLE PRIVEE SAINTE JEANNE D'ARC
Sous contrat d'Association avec l'Etat
12, Avenue Léon Bry - 93220 GAGNY
☎ 01 43 81 14 40 contact@sjdagagny.fr

REGLEMENT FINANCIER 2026-2027

CONTRIBUTION DES FAMILLES

Elle ne fait l'objet d'aucune réduction pour absence. Seule une réduction sera consentie aux familles d'au moins deux enfants inscrits dans l'établissement :

- 5% sur la scolarité du **2^{ème} enfant**
- 20% sur la scolarité du **3^{ème} enfant**
- 40% sur la scolarité du **4^{ème} enfant**

LES FRAIS FIXES

Les frais fixes couvrent :

- La location des livres, les fichiers, les fournitures scolaires (à l'exception du petit matériel individuel), les photocopies, la coopérative de classe, les intervenants (anglais, sport, piscine).
- L'assurance scolaire

Une assurance scolaire pour tous les enfants est prise en charge par l'établissement, elle couvre toutes les activités scolaires.

LES FORFAITS OPTIONNELS : RESTAURATION, GARDERIES, ETUDES

Vous serez amenés à définir votre forfait de restauration, étude et garderie(s) dès fin août sur Ecole Directe.

Le forfait est choisi pour l'année, avec possibilité de modifications aux dates suivantes :

- Pour le 2^{ème} trimestre : avant le 10 décembre pour une modification à partir du mois de janvier
- Pour le 3^{ème} trimestre : avant le 10 mars pour une modification à partir du mois d'avril.

RESTAURATION : Forfaits 2,3 et 4 jours/semaine

Le tarif est forfaitaire et ne donne droit à aucune réduction.

Le forfait de restauration est calculé pour l'année scolaire, il tient compte du calendrier scolaire, duquel sont déduits, les jours fériés, les congés scolaires et les journées pédagogiques.

En cas d'absence, à partir du troisième jour, un avoir forfaitaire de 4.50 € par jour sera comptabilisé sur présentation d'un **certificat médical (à transmettre au secrétariat)**.

FORFAIT DANS LE CADRE D'UN PAI (protocole d'accueil individualisé), repas fourni par la famille

Le forfait appliqué correspond aux seuls frais de fonctionnement du service de restauration

Forfait 4 jours 781€ - Forfait 3 jours 658 € - Forfait 2 jours 472 €

GARDERIE DU MATIN 7h45 à 8h15 : forfait 4 jours par semaine

Le tarif est forfaitaire et ne donne droit à aucune réduction.

ETUDE OU GARDERIE pour les maternelles 16h30 à 18h : 4, 3, 2 ou 1 jour par semaine.

Le tarif est forfaitaire et ne donne droit à aucune réduction.

GARDERIE DU SOIR 18h-19h : 4 jours par semaine.

Le tarif est forfaitaire et ne donne droit à aucune réduction.

Facturation des forfaits pour les parents séparés avec des enfants en gardes alternées

Dans le cadre d'une garde alternée avec des forfaits différents (semaine père/semaine mère), le forfait choisi sera facturé à hauteur de 50% du tarif de base.

Votre demande doit être adressée au chef d'établissement et au secrétariat début septembre avant la facturation annuelle.

LES FRAIS OCCASIONNELS : RESTAURATION, GARDERIES, ETUDES

En dehors des forfaits et en cas d'imprévu, vous pouvez bénéficier de prestations occasionnelles proposées par l'établissement (à réserver auprès du secrétariat).

- Repas occasionnel 10.00 €

Inscription la veille auprès du secrétariat via Ecole directe.

Sans inscription au préalable le repas occasionnel sera facturé 12.50 €

- Garderie du matin 10.00 €
- Garderie ou étude 12.00 €
- Garderie du soir 10.00 €

Toutes les prestations occasionnelles sont facturées en fin de mois et payables le mois suivant. Pour le mois de juillet, les prestations occasionnelles doivent être réglées à l'avance.

AUTRES FRAIS INDIVIDUELS

Pour les sorties, les spectacles, classes de découvertes et autres projets pédagogiques, des relevés de frais complémentaires vous seront adressés pendant l'année scolaire.

FRAIS D'INSCRIPTION et REINSCRIPTION

Inscription des nouveaux élèves : un règlement par chèque de 180 € à l'ordre du « Comité familial scolaire » est demandé (110€ acompte à valoir sur l'année suivante et 70 € frais de dossier).

Ce chèque sera encaissé au moment de l'inscription définitive.

En cas de désistement de la famille, cette somme ne sera pas remboursée.

Réinscription des élèves déjà présents dans l'établissement : un acompte de 110 € sera demandé au moment de la réinscription en ligne à valoir sur l'année scolaire suivante.

En cas de désistement après le 15 mars, cet acompte ne sera pas remboursé.

LA COTISATION APEL (Association de Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre)

L'A.P.E.L. est un partenaire représentatif de la communauté éducative de l'Etablissement.

La cotisation est facultative mais nous invitons toutes les familles à y adhérer.

En vous acquittant de cette cotisation vous devenez adhérent de l'Association des Parents d'Elèves de l'Etablissement. L'A.P.E.L. participe à l'animation et à la vie scolaire. Elle vous représente dans différentes instances de l'Etablissement par le biais de son/sa Président(e). Elle vous apporte des services d'aide à la scolarité et à l'éducation. Elle vous adresse un magazine « Famille et Education ».

La cotisation APEL est de 24.30 € par famille.

Néanmoins, vous pouvez choisir de ne pas y adhérer.

MODALITES DE FACTURATION

Une facturation annuelle dématérialisée vous sera adressée en septembre sur Ecole directe. Elle comprend : les frais de scolarité, les frais fixes, les ateliers obligatoires sur le temps scolaire, les forfaits choisis, la cotisation Apel, la déduction de l'acompte de réinscription.

FRAIS COMPLEMENTAIRES FACTURES pendant l'année scolaire :

sorties, spectacles, classes de découvertes, autres projets pédagogiques, frais occasionnels d'étude et de garderie.

MODALITES DE REGLEMENT (selon votre échéancier)

1. **PAR PRELEVEMENT automatique le 5 du mois** en 9 mensualités d'octobre à juin (si nécessaire un dernier prélèvement sera effectué en juillet).
En cas de changement de coordonnées bancaires, veuillez adresser votre IBAN au secrétariat.
2. **PAR VIREMENT mensuel le 5 de chaque mois**

Notre IBAN est aussi en pied de page sur votre relevé de frais. FR 76 1027 8061 2100 0211 0604 582 BIC CMCIFR2A Crédit Mutuel
--

3. **PAR CHEQUE**

Vous devrez adresser, au secrétariat, **le 5 de chaque mois**, vos règlements, sous enveloppe en indiquant votre nom.

En cas de rejet du mode de paiement choisi par la famille, le Comité Familial Scolaire se verra dans l'obligation de facturer des frais d'impayés.

IMPORTANT MUTLI PAYEURS

Lors d'un changement de situation (séparation), il est IMPERATIF que les deux parents adressent un courrier au Chef d'Etablissement en l'informant de la répartition financière à mettre en place pour une facturation séparée.

La régularisation pourra se faire uniquement dès septembre ou sur le trimestre suivant la réception du courrier.

Pour le 2^{ème} trimestre prévenir avant le 10 décembre pour une modification à partir du mois de janvier.
Pour le 3^{ème} trimestre prévenir avant le 10 mars pour une modification à partir du mois d'avril.

DEPART DE L'ETABLISSEMENT

En cas d'arrêt de la scolarité en cours d'année scolaire :

- Le coût de la scolarité et des ateliers obligatoires pour le trimestre commencé reste dû. (Trimestres : septembre à décembre, janvier à mars, avril à juin).
- Un avoir forfaitaire sera établi sur les forfaits de cantine, d'étude et de garderie(s).
- Aucun avoir ne sera émis sur les frais fixes et la cotisation Apel.

ECOLE PRIVEE SAINTE JEANNE D'ARC- GAGNY

TARIF 2026-2027

Contributions	Tarif annuel
Frais de scolarité	1 450.00 €
Frais fixes	250.00 €
Total	1 700.00 €

ACTIVITES

Activités obligatoires sur le temps scolaire	Tarif annuel
Théâtre : Maternelle au CM2	70.00 €

FORFAITS OPTIONNELS

Restauration	Tarif forfait annuel	Tarif forfait annuel PAI
Cantine 4 jours par semaine	1 210.00 €	781.00 €
Cantine 3 jours par semaine	1 020.00 €	658.00 €
Cantine 2 jours par semaine	730.00 €	472.00 €

Garderie du matin 7h45 à 8h15	Tarif forfait annuel
Garderie 4 jours par semaine	280.00 €

Etude ou garderie (maternelles) 16h30 à 18h00	Tarif forfait annuel
Etude ou garderie 1 jour par semaine	200.00 €
Etude ou garderie 2 jours par semaine	330.00 €
Etude ou garderie 3 jours par semaine	420.00 €
Etude ou garderie 4 jours par semaine	560.00 €

Garderie du soir 18h00 à 19h00	Tarif forfait annuel
Garderie 4 jours par semaine	280.00 €

FRAIS OCCASIONNELS

Garderie du matin	10.00 €
Repas occasionnel réservé la veille	10.00 €
Repas occasionnel non réservé la veille	12.50 €
Etude ou garderie occasionnelle	12.00 €
Garderie du soir occasionnelle	10.00 €

Cotisation A.P.E.L par famille (facultative)	24.30 €
---	----------------

**Un changement de forfait peut être demandé exceptionnellement
Avant le 10 décembre pour une modification en janvier et avant le 10 mars pour une modification en avril**